



Dans un objectif d'égalité des genres en matière d'activité professionnelle, mais aussi pour tenter de rejoindre les recommandations des Conseils européens qui fixent des objectifs d'augmentation à la fois du taux d'emploi des femmes et de l'offre en modes d'accueil pour enfants, la Ville d'Esch-sur-Alzette a pris l'initiative d'une analyse des freins à l'activité professionnelle des femmes résidant dans sa commune.

Les principaux résultats de ce projet, mené par le CEPS/INSTEAD au cours de l'année 2006 via une enquête quantitative réalisée auprès de ménages avec enfants résidant à Esch-sur-Alzette, ont été synthétisés en cinq numéros de la série Population et Emploi (l'étude complète est disponible à la fois au CEPS/INSTEAD et au Service à l'Egalité des Chances de la Ville d'Esch-sur-Alzette). Le premier numéro aborde les questions de la satisfaction des parents vis-à-vis des modes de garde d'enfants utilisés, alors que le deuxième numéro décrit précisément les modalités de la garde (durée, horaires et coût de la garde, arrangements lors des vacances scolaires, lorsque l'enfant est malade, lors d'un imprévu). Les numéros suivants mettent en évidence trois des principaux freins à l'activité professionnelle des femmes : le partage des tâches domestiques et familiales au sein d'un couple (troisième numéro), l'impact des enfants sur la carrière professionnelle des parents (quatrième numéro) et l'impact de certaines mesures de politique familiale sur les carrières professionnelles des parents (cinquième numéro).

Le mode de garde des jeunes enfants à Esch/Alzette : utilisation, satisfaction

Anne REINSTADLER - CEPS/INSTEAD

Le mode de garde utilisé

Pour les enfants les plus jeunes, *non encore scolarisés*, ce sont le plus souvent d'autres membres de la famille qui les gardent (cf. *tableau 1*) : 28% des jeunes enfants sont gardés par un grand-parent, et 7% par un autre membre de la famille ; pour 9%, ce sont des amis ou des voisins qui les accueillent ; 44% de ces jeunes enfants sont donc gardés par un mode de garde dit informel, constitué du cercle proche des connaissances. Les autres jeunes enfants se répartissent de la façon suivante : 22% sont gardés en structures collectives publiques (crèche ou foyer de jour conventionné, crèche communale, garderie conventionnée), 14% en structures collectives privées (crèche ou foyer de jour privé, garderie non conventionnée), et 16% par une gardienne (avec ou sans statut).

C'est également le réseau familial qui est le plus souvent utilisé pour les *enfants scolarisés* : 28% sont gardés par un grand-parent, 7% par un autre membre de leur famille, et 13% par des amis ou des voisins, donc 48% par un membre du réseau

Parvenir à augmenter le taux d'emploi des femmes, objectif fixé au niveau européen à l'horizon 2010, passe vraisemblablement par l'offre faite aux ménages de solutions de garde pour leurs enfants. En effet, les soins accordés aux enfants reposent le plus souvent sur les mères ; pour leur permettre de chercher et d'occuper un emploi, des solutions de substitution sont donc nécessaires. L'analyse qui suit présente la situation des enfants de Esch en matière de garde.

Parmi l'ensemble des enfants de moins de 13 ans qui y résident, 35% sont régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents (31% des enfants scolarisés et 43% des enfants non scolarisés). C'est au mode de garde de ces enfants que l'on s'intéresse ici, en se demandant quel est ce mode, quels critères ont conduit les parents à le choisir et s'ils en sont satisfaits. On analyse ensuite s'il correspond au mode de garde que les parents considèrent comme idéal. L'analyse porte sur le mode de garde principal¹ des enfants, au cours d'une semaine type, c'est-à-dire hors vacances scolaires.

¹ Le mode de garde principal des enfants est défini comme étant celui où l'enfant passe le plus de temps au cours d'une semaine.

proche ; 17% le sont dans des structures collectives publiques (et même 26% si l'on considère que l'accueil périscolaire – accueil matinal, foyer scolaire, Hausaufgabenhelf, cantine – fait partie de ces structures collectives publiques), mais seulement 7% dans des structures collectives privées, et 12% chez une gardienne.

Autrement dit, le mode de garde est partiellement différent selon que l'enfant est scolarisé ou non (le recours moins fréquent aux structures collectives privées, mais plus fréquent à l'accueil périscolaire pour les enfants scolarisés constituant les différences principales). Toutefois, la tendance générale est identique : c'est le cercle proche des connaissances qui constitue la première ressource des parents dans les deux cas, pour près de la moitié des enfants.

Les modes de garde choisis par les parents résidant à Esch sont pour partie différents de ceux auxquels recourent les parents en moyenne dans l'ensemble du pays² : ceux-ci font plus souvent appel aux grands-parents (35% des enfants, contre 28% à Esch, si on ne distingue pas les enfants selon qu'ils sont scolarisés ou non) ou aux gardiennes (24% contre 13% à Esch), mais nettement moins souvent à des amis, voisins ou autres membres de la famille (7% contre 19% des enfants résidant à Esch). En revanche, les jeunes Eschois fréquentent les structures collectives aussi souvent que l'ensemble des enfants présents dans le pays.

Le mode de garde des enfants résidant à Esch est fort différent selon la nationalité des enfants (cf. tableau 2) : parmi les *enfants non encore scolarisés*, le poids des structures collectives privées est plus fort chez les Luxembourgeois que chez les Portugais³. En revanche, les Portugais vont plus souvent chez des amis ou voisins de la famille que les jeunes Luxembourgeois, ou chez une gardienne. Les uns et les autres sont tout aussi souvent gardés par

T1 Mode de garde des enfants, selon qu'ils sont scolarisés ou non (en %)

Modes de garde	Enfants non scolarisés	Enfants scolarisés
Grands-parents	28	28
Autre membre de la famille	7	7
Amis, voisins	9	13
Gardienne (avec ou sans statut)	16	12
Structure collective publique (crèche ou foyer de jour conventionnés, crèche communale, garderie conventionnée)	22	17
Accueil périscolaire (accueil matinal, foyer scolaire, Hausgabenhellef, restaurant scolaire, cantine)	0	9
Structure collective privée (crèche ou foyer de jour privé, crèche d'entreprise, garderie non conventionnée)	14	7
Employée de maison, baby-sitter, autre mode de garde	4	7
Ensemble	100	100

Guide de lecture : 28% des enfants non scolarisés sont gardés par leurs grands-parents, et 7% par un autre membre de leur famille.

Source : Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette – CEPS/Instead, 2006

un membre de la famille : par les grands-parents pour les jeunes Luxembourgeois, et par les grands-parents ou une autre personne pour les jeunes Portugais.

Pour ce qui est des *enfants scolarisés*, les jeunes Portugais vont eux aussi moins souvent en structures collectives privées, mais ils utilisent plus souvent l'accueil périscolaire. Le poids de la famille – et notamment celui des grands-parents – est moins fort, mais ils sont nettement plus souvent gardés par des amis ou des voisins de la famille. Un tel résultat permet de supposer que, chez les Portugais, l'existence d'un réseau amical auquel les familles peuvent avoir recours pourrait pallier le fait que les grands-parents soient parfois fort éloignés.

Et, sans surprise, le mode de garde choisi par les parents dépend nettement de leur niveau de vie (ce niveau de vie est en moyenne de

² Cf. LEJEALLE Blandine (2005), "Mode de garde des jeunes enfants : entre souhait et réalité...", *Vivre au Luxembourg, Chroniques de l'enquête PSELL-3/2003*, n°6, février.

³ Les nationalités autres que luxembourgeoise et portugaise concernent trop peu d'enfants (14% des enfants gardés régulièrement par d'autres personnes que leurs parents) pour que les pourcentages soient interprétables ; elles ne sont donc pas intégrées dans les commentaires.

T₂ Mode de garde des enfants, selon qu'ils sont scolarisés ou non et selon leur nationalité (en %)

Modes de garde	Enfants non scolarisés		Enfants scolarisés	
	Luxembourgeois	Portugais	Luxembourgeois	Portugais
Grands-parents	35	21	33	18
Autre membre de la famille	1	13	6	8
Amis, voisins	2	17	5	23
Gardiennne (avec ou sans statut)	9	23	11	13
Structure collective publique (crèche ou foyer de jour conventionné, crèche communale, garderie conventionnée)	25	20	14	20
Structure collective privée (crèche ou foyer de jour privé, crèche d'entreprise, garderie non conventionnée)	21	4	12	3
Accueil périscolaire (accueil matinal, foyer scolaire, Hausgabhellef, restaurant scolaire, cantine)	0	0	5	12
Employée de maison, baby-sitter, autre mode de garde	7	2	14	3
Ensemble	100	100	100	100

Guide de lecture : Parmi les enfants non scolarisés, 35% des Luxembourgeois sont gardés par un grand-parent, et 1% par un autre membre de la famille.

Source : Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette – CEPS/Instead, 2006

2100€/mois parmi les enfants eschois faisant partie du champ de l'enquête, contre 2490€/mois en moyenne pour les enfants de même âge résidant dans l'ensemble du pays). Ainsi, parmi les enfants *non encore scolarisés*, ceux qui sont gardés en structure collective privée vivent dans un ménage dont les individus disposent en moyenne d'un niveau de vie supérieur respectivement de 900€ et 1200€ par mois à celui des enfants gardés par une gardienne (avec ou sans statut) ou par des amis ou voisins. Pour ce qui est des *enfants scolarisés*, la différence est encore plus grande : ceux qui sont gardés en structure collective privée vivent dans des ménages dont le niveau de vie est supérieur en moyenne de 1500 à 2000€ par mois au niveau de vie de l'ensemble des autres enfants (quel que soit leur mode de garde). Autrement dit, ce mode de garde est clairement utilisé par les enfants vivant dans les ménages les plus aisés.

Le mode de garde des enfants dépend également du nombre d'actifs dans le ménage : le recours à des membres de la famille augmente nettement avec le nombre d'actifs, ainsi que celui aux amis ou voisins, mais dans une moindre mesure, alors que le recours aux gardiennes et aux structures collectives publiques diminue ; ainsi, l'augmentation

du nombre d'actifs ne conduit pas à recourir plus souvent à des modes de garde formels. En revanche, le mode de garde de l'enfant ne dépend pas du nombre de parents : familles biparentales et monoparentales font les mêmes choix.

Les critères de choix varient avec le mode de garde

Globalement, les principaux critères qui ont conduit les parents à opter pour le mode de garde utilisé sont les suivants : le coût de la garde, la flexibilité des horaires (qui permet d'avoir des horaires variables d'un jour à l'autre), la confiance dans la personne qui garde l'enfant, et le fait qu'un autre mode de garde (qui aurait été préféré) n'était pas disponible. Ces critères principaux ne sont pas différents selon que les enfants sont ou non scolarisés.

En revanche, le principal critère de choix varie en fonction du mode de garde utilisé (*cf. tableau 3*). Ainsi, dans le cas de modes de gardes informels (famille, amis ou voisins), *le coût* est le critère le plus fréquemment avancé (pour 27% des enfants gardés selon chacun de ces deux modes) ; mais ce critère de coût est également donné pour 21% des enfants gardés par une gardienne.

T₃ Raison principale de choix du mode de garde, en fonction du mode de garde utilisé (en %)

Raison principale du choix du mode de garde	grands-parents, autre membre de la famille	amis, voisins	gardienne, avec ou sans statut	structure collective publique	structure collective privée
le coût	27	27	21	12	4
la flexibilité des horaires de garde	17	13	27	13	7
la confiance dans la personne qui garde l'enfant	28	22	6	3	7
l'indisponibilité d'un autre mode de garde	5	26	33	7	40
le contact de l'enfant avec d'autres enfants de son âge	0	2	0	18	4
l'étendue des heures d'ouverture	5	2	6	13	6
la proximité du lieu de garde	5	8	2	5	13
la compétence de la personne qui garde l'enfant	3	0	0	8	0
l'éveil de l'enfant	2	0	0	8	4
autre raison	8	0	5	13	15
Total	100	100	100	100	100

Guide de lecture : Le coût est cité comme critère principal d'utilisation des services des grands-parents ou d'un autre membre de la famille pour 27% des enfants gardés selon ce mode.

Les modes de garde "accueil périscolaire" et "baby-sitter, employé de maison, autres" concernent trop peu d'enfants pour que les pourcentages soient interprétables ; ils ne sont donc pas intégrés dans le tableau.

Source : Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette – CEPS/Insead, 2006

La flexibilité des horaires de garde concerne plus souvent les enfants gardés par une gardienne (27% d'entre eux) ; cette caractéristique n'est avancée que pour 13% à 17% des enfants gardés par des parents ou amis/voisins. Les structures collectives, publiques et a fortiori privées, ne sont visiblement pas choisies prioritairement selon ce critère : respectivement 13% et 7% des enfants, seulement, utilisent un tel mode de garde avant tout pour cette raison de flexibilité des horaires.

La confiance en la personne qui garde l'enfant est clairement liée aux modes de garde informels : c'est un critère de choix pour 28% des enfants gardés par les grands-parents ou un autre membre de la famille, et pour 22% des enfants gardés par des amis ou voisins. En revanche, cette caractéristique n'est que peu souvent citée en ce qui concerne les autres modes de garde.

L'indisponibilité d'un autre mode de garde concerne surtout les enfants gardés en structure collective privée (40% d'entre eux), par une gardienne (33%) ou par des amis/

voisins (26%) ; ce critère n'a en revanche que très peu souvent joué comme raison principale du recours aux grands-parents ou à une structure collective publique (pour respectivement 5 et 7% des enfants qui utilisent ces modes de garde).

Enfin, le fait que le mode de garde choisi permette un contact *de l'enfant avec d'autres enfants de son âge* n'est que peu souvent cité pour l'ensemble des enfants (4%), sauf pour ceux qui sont gardés en structure collective publique (18% d'entre eux) ; notons que ce critère n'est en revanche avancé que pour 4% des enfants gardés en structure collective privée.

Il est intéressant de constater que certains critères ne sont que très peu souvent, voire jamais avancés comme raison principale du choix du mode de garde. C'est le cas notamment de la compétence de la personne qui garde l'enfant, de l'éveil de l'enfant, de l'apprentissage de l'autonomie, de la préparation à l'école, du développement de la relation affective entre l'enfant et la personne qui le garde, des conditions de sécurité,

des conditions d'hygiène, du respect du rythme de l'enfant, de l'apprentissage d'une langue. Autrement dit, l'image qui ressort de l'analyse des raisons principales du choix du mode de garde est celle d'un choix d'abord axé sur des critères matériels et de fonctionnement (coût, disponibilité, flexibilité des horaires) ; seule l'importance de la confiance dans la personne qui garde l'enfant constitue un critère plus subjectif du choix du mode de garde. Mais ces autres critères apparaissent toutefois en second plan, puisque ce sont 17% à 27% des enfants dont le mode de garde est choisi notamment en fonction de ces critères (quel que soit le mode de garde choisi).

Un degré de satisfaction élevé du mode de garde utilisé

La grande majorité des enfants sont gardés selon un mode qui donne satisfaction aux parents sur la plupart des critères retenus. Les critères qui recueillent le moins de suffrages sont la préparation à l'école (satisfaisante pour 70% des enfants) et le contact de l'enfant avec d'autres enfants de son âge (74%) ; viennent ensuite l'apprentissage de l'autonomie (83%) et le coût du mode de garde, qui est toutefois considéré comme satisfaisant pour 84% des enfants. Tous les autres critères, et notamment ceux liés à la qualité de la garde (confiance dans la personne gardienne, compétence de cette personne, conditions de sécurité, d'hygiène, qualité des repas, état des locaux et de l'équipement,

effectif en personnel) sont considérés comme étant satisfaisants pour 90% au moins des enfants (voire pour 98% d'entre eux).

Au-delà de ce constat général, quelques nuances peuvent être introduites. Lorsqu'il s'agit de critères plutôt matériels et de fonctionnement, les structures collectives privées donnent moins souvent satisfaction que tous les autres modes de garde (cf. *tableau 4a*). En l'occurrence, les modes de garde non collectifs et les structures collectives publiques recueillent moins souvent un avis négatif en ce qui concerne le coût de la garde, la flexibilité des horaires de garde, les conditions de sécurité, et la qualité des repas.

Lorsqu'il s'agit en revanche de critères relatifs à la socialisation des enfants, les modes collectifs, qu'ils soient publics ou privés, s'opposent aux autres modes (cf. *tableau 4b*). Ainsi, les modes de garde collectifs (structures collectives privées ou publiques) sont moins souvent jugés non satisfaisants en ce qui concerne l'éveil de l'enfant, le contact de l'enfant avec d'autres enfants de son âge, l'apprentissage de l'autonomie, et enfin la préparation à l'école.

T4a Pourcentage d'enfants dont les parents ne sont pas satisfaits par tel critère, en fonction du mode de garde

Critères d'insatisfaction	Modes non collectifs et mode collectif public				Mode collectif privé
	grands-parents, autre membre de la famille	amis, voisins	gardienne, avec ou sans statut	structure collective publique	structure collective privée
le coût	3	13	27	18	43
la flexibilité des horaires de garde	3	0	5	5	14
les conditions de sécurité	0	0	4	2	10
la qualité des repas	2	5	6	2	23

Guide de lecture : Pour 3% des enfants gardés par un grand-parent ou un autre membre de leur famille, leurs parents ne sont pas satisfaits du coût de ce mode de garde.

Source : Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette – CEPS/Instead, 2006

T4b Pourcentage d'enfants dont les parents ne sont pas satisfaits par tel critère, en fonction du mode de garde

Critères d'insatisfaction	Modes non collectifs			Modes collectifs	
	grands-parents, autre membre de la famille	amis, voisins	gardienne, avec ou sans statut	structure collective publique	structure collective privée
l'éveil de l'enfant	11	12	22	1	3
le contact de l'enfant avec d'autres enfants de son âge	40	26	44	0	4
l'apprentissage de l'autonomie	15	39	32	3	4
la préparation à l'école	33	42	60	10	18

Guide de lecture : Pour 11% des enfants gardés par un grand-parent ou un autre membre de leur famille, leurs parents ne sont pas satisfaits de l'éveil que ce mode de garde procure à l'enfant.

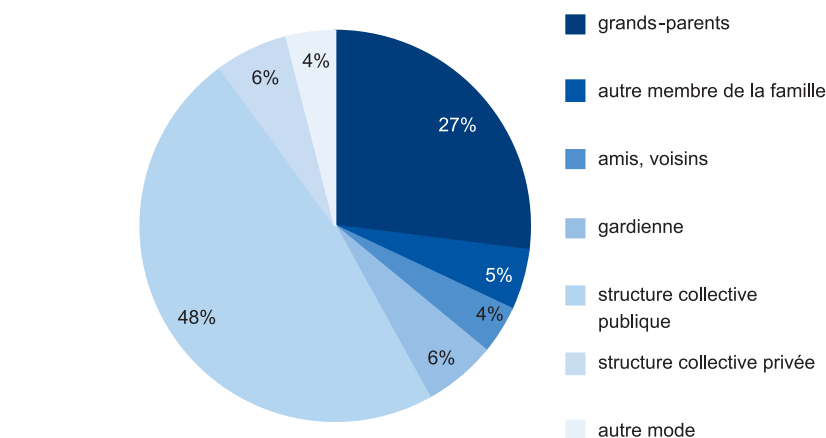
Source : Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette – CEPS/Ininstead, 2006

Le mode de garde que les parents considèrent comme le mode idéal⁴ (cf. graphique 1) est identique que l'enfant soit scolarisé ou non : ce sont les structures collectives publiques qui sont préférées⁵ (48% des enfants), puis un membre de la famille (32%).

Les raisons pour lesquelles tel mode est considéré comme idéal sont identiques aux raisons de choix du mode de garde effectif des enfants. On retrouve ainsi le coût (pour 23% des enfants), la flexibilité des horaires (14%) et la confiance dans la personne qui garde les enfants (14%), ainsi que l'étendue de la plage horaire (11%).

Si l'on compare ce mode de garde défini comme idéal à celui qui est effectivement utilisé, il apparaît dans l'ensemble qu'ils sont identiques pour une nette majorité des enfants (70% environ). Ce pourcentage est un peu plus élevé dans le cas des *enfants scolarisés* (73%) que dans celui des *enfants non scolarisés* (64%). Mais, alors que ce pourcentage parmi les *enfants scolarisés* n'est pas différent selon la nationalité de l'enfant, il l'est en revanche pour les *enfants non scolarisés*. En effet, l'adéquation entre mode de garde utilisé et mode de garde idéal est plus fréquente chez les enfants luxembourgeois que chez les enfants portugais (respectivement 73% et 54%).

Ce taux d'adéquation entre mode effectif et mode idéal est le plus élevé pour les enfants gardés en crèches publiques (95%) ou par un membre de la famille (79%) alors qu'il est le



Guide de lecture : Pour 27% des enfants, le mode de garde considéré comme idéal par leurs parents est celui fourni par les grands-parents.

Source : Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette – CEPS/Instead, 2006

plus faible pour les enfants gardés en crèches privées (53%), par une gardienne (44%) ou par des amis/voisins (37%). Enfin, bien que relativement élevé, le taux d'adéquation l'est moins à Esch qu'au niveau national, où 82% des enfants sont dans une telle situation d'adéquation⁶.

Cette proportion relativement large d'enfants pour lesquels le mode de garde utilisé correspond au mode de garde idéal pourrait expliquer les taux de satisfaction élevés observés pour le mode de garde utilisé : parce que le mode de garde utilisé est le plus souvent celui que les parents considèrent comme idéal, la satisfaction que ces derniers en retirent est élevée⁷.

⁴ Notons que la notion de mode de garde idéal n'est pas précisément définie dans l'enquête. On ne peut donc pas dire si la réponse des parents tient ou non compte de contraintes auxquelles ils sont soumis (par exemple, certains parents qui savent ne pas pouvoir demander à leurs propres parents de garder leur enfant ont pu pourtant indiquer ce mode informel comme leur mode de garde idéal, alors que d'autres auront considéré que, puisqu'il n'est pas réaliste – éventuellement parce que les grands-parents habitent à l'étranger, dans une ville éloignée –, ce mode ne peut pas être indiqué comme mode de garde idéal).

⁵ Lorsque les enfants sont scolarisés, ces structures collectives publiques peuvent consister en un accueil périscolaire : il est considéré comme le mode de garde idéal pour 19% de ces enfants scolarisés.

⁶ Idem, cf. LEJEALLE (2005).

⁷ On pourrait toutefois aussi penser que cette proportion élevée d'adéquation entre mode idéal et mode effectif est due pour partie à cette forte satisfaction : parce que les parents sont satisfaits du mode de garde qu'ils utilisent, ils l'indiqueraient comme leur mode de garde idéal, ce qui n'était pas nécessairement le cas au moment où ils ont dû opter pour ce mode de garde ; autrement dit, pour certains d'entre eux, leur avis aurait changé du fait de l'utilisation du mode de garde. Toutefois, ce n'est que pour 5% d'enfants que les parents disent avoir changé d'avis entre le moment où ils ont choisi le mode de garde de cet enfant, et le moment de l'enquête.

Les cas d'inéquation entre mode de garde idéal et mode effectif

Lorsque le mode de garde utilisé n'est pas le mode de garde que les parents considèrent comme idéal pour l'enfant concerné (c'est-à-dire pour 30% des enfants), l'inadéquation est liée pour environ 40% de ces enfants à ce qu'il n'y avait pas de place disponible dans le mode de garde souhaité (cf. *tableau 5*) ; pour 15% des enfants, au fait que le coût du mode de garde idéal était trop élevé. Dans 12% des cas, le mode de garde idéal consistait en

un membre de la famille ou en des amis/voisins, mais cette personne n'était pas disponible pour la garde de l'enfant. Enfin, l'absence de structure de garde à proximité, et les horaires inadaptés de ces structures, ont conduit respectivement 11% et 9% des enfants à être gardés par un mode qui n'est pas considéré comme idéal par leurs parents. Les autres raisons avancées sont marginales.

T₅ Raison principale de l'inadéquation entre mode de garde utilisé et mode de garde idéal (en %)

Pas de place disponible en crèche, garderie, gardienne, foyer scolaire, cantine	42
Coût trop élevé en crèche, garderie, gardienne, foyer scolaire, cantine	15
Indisponibilité des grands-parents, autres membres de la famille, amis, voisins (absence, trop âgés, trop éloignés, refus, pris par d'autres activités)	12
Absence de crèche, garderie, gardienne, foyer scolaire, cantine à proximité	11
Horaires inadaptés en crèche, garderie, gardienne, foyer scolaire, cantine	9
Qualité des prestations inadaptées en crèche, garderie, gardienne, foyer scolaire, cantine	3
Gardienne avec statut officiel ou crèche d'entreprise n'existe pas	1
Autre raison	7
Total	100

Guide de lecture : pour 42% des enfants non gardés par le mode de garde considéré comme idéal par leurs parents, la raison de cette inadéquation est liée à ce qu'il n'y avait pas de place disponible en crèche, en garderie, chez une gardienne, en foyer scolaire ou à la cantine.

Source : Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch/Alzette – CEPS/Instead, 2006

Liste des *Population & Emploi* 2006-2007

BODSON Lucile. La nationalité, un motif de discrimination dans la vie quotidienne ? CEPS/INSTEAD, 2007, *Population & Emploi* n°28, 8 p.

BOUSSELIN Audrey. Perspectives de carrière professionnelle des femmes après une naissance. CEPS/INSTEAD, 2007, *Population & Emploi* n°27, 8 p.

BROSIUS Jacques. La recherche d'emploi des frontaliers au Luxembourg. CEPS/INSTEAD, 2007, *Population & Emploi* n°26, 8 p.

WILLIAM Donald R. Effects of Multiple Language Usage in Western Europe. CEPS/INSTEAD, 2007, *Population & Emploi* n°25, 8 p.

REINSTADLER Anne, HAUSMAN Pierre, RAY Jean-Claude. La première insertion sur le marché du travail à travers les générations. CEPS/INSTEAD, 2007, *Population & Emploi* n°24, 8 p.

HARTMANN-HIRSCH Claudia. Une libre circulation restreinte pour les personnes âgées à pension modique. CEPS/INSTEAD, 2007, *Population & Emploi* n°23, 16 p.

TCHICAYA Anastase. Etat de santé et facteurs de risque : quelques indicateurs pour le Luxembourg en 2005. CEPS/INSTEAD, 2006, *Population & Emploi* n°22, 8 p.

BROSIUS Jacques. Les flux de main-d'œuvre au Luxembourg. CEPS/INSTEAD, 2006, *Population & Emploi* n°21, 8 p.

CLEMENT Franz. Les mesures en faveur de l'emploi des jeunes de 1978 à nos jours. CEPS/INSTEAD, 2006, *Population & Emploi* n°20, 16 p.

HARTMANN-HIRSCH Claudia. L'incapacité de travail. Une mesure de maintien à l'emploi aux effets pervers ? CEPS/INSTEAD, 2006, *Population & Emploi* n°19, 16 p.

CLEMENT Franz, MARLIER Eric. Programmes Nationaux de Réforme, *Stratégie de Lisbonne* « recentrée » et coopération européenne en matière sociale : Rappel historique, enjeux et défis. CEPS/INSTEAD, 2006, *Population & Emploi* n°18, 8 p.

BERGER Frédéric. Regard sur la pauvreté monétaire et la redistribution des revenus en 2004. CEPS/INSTEAD, 2006, *Population & Emploi* n°17, 8 p.

GENEVOIS Anne-Sophie. Stigmatisation des travailleurs âgés : mythe ou réalité ? CEPS/INSTEAD, 2006, *Population & Emploi* n°16, 8 p.

LEDUC Kristell, ZANARDELLI Mireille. Favoriser le vieillissement actif : les pratiques des entreprises en matière de formation continue pour les travailleurs âgés. CEPS/INSTEAD, 2006, *Population & Emploi* n°15, 4 p.

LEDUC Kristell, ZANARDELLI Mireille. Favoriser le vieillissement actif : les pratiques des entreprises en matière d'aménagement des conditions de travail en fin de carrière. CEPS/INSTEAD, 2006, *Population & Emploi* n°14, 8 p.

LEDUC Kristell, ZANARDELLI Mireille. Favoriser le vieillissement actif : les pratiques des entreprises en matière d'embauche des travailleurs âgés. CEPS/INSTEAD, 2006, *Population & Emploi* n°13, 8 p.

ZANARDELLI Mireille. Le vieillissement de la main-d'œuvre : dans quelles mesures les entreprises en ont-elles conscience ? CEPS/INSTEAD, 2006, *Population & Emploi* n°12, 8 p.

ZANARDELLI Mireille. Les entreprises face au vieillissement de leur main-d'œuvre : ou en est-on au Luxembourg ? CEPS/INSTEAD, 2006, *Population & Emploi* n°11, 8 p.

ZANARDELLI Mireille. Vieillissement de la main-d'œuvre et vieillissement actif : enjeux européens, contextes nationaux et spécificités luxembourgeoises. CEPS/INSTEAD, 2006, *Population & Emploi* n°10, 4 p.

POPULATION & EMPLOI

CEPS/INSTEAD

B.P. 48

L-4501 Differdange

Tél. : 58 58 55-513

e-mail : isabelle.bouvy@ceps.lu

<http://www.ceps.lu>

ISSN 1813-5064